

# Guide des lois interdisant le travail forcé

## aux États-Unis

### Qu'est-ce que le travail forcé?

Le travail forcé, c'est tout travail qu'une personne est obligée de faire ou tout service qu'une personne est obligée de rendre contre son gré, sans être payée ou sous la menace.

Le travail forcé est interdit et sanctionné par diverses lois américaines, dont la loi sur la protection des victimes de trafic et de violence (*Victims of Trafficking and Violence Protection Act*) de 2000. Les employeurs qui contreviennent à cette loi sont passibles d'une peine d'emprisonnement.

### Vous devez connaître vos droits!

- Vous pouvez travailler au moment ou à l'endroit qui vous convient, si votre travail n'est pas de nature illégale.
- Personne ne peut vous forcer à offrir vos services à un employeur s'il ne vous paye pas et si vous n'êtes pas d'accord.
- Si vous venez d'un autre pays, vous avez les mêmes droits que les travailleurs qui sont des résidents ou des citoyens des États-Unis, que vous ayez ou non un permis de travail valide.
- Personne ne peut vous forcer à reprendre le travail si vous démissionnez avant la fin de votre contrat.

Pour obtenir plus d'information sur les droits des travailleurs, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et de l'assurance-chômage aux États-Unis](#).

### Vous devez aviser les autorités si les cas suivants se présentent :

- Votre employeur vous menace de représailles physiques si vous-même, ou une autre personne, quittez votre emploi.



- Même s'il n'y a pas de menace directe, votre employeur dit des choses qui vous laissent croire que vous-même, ou une autre personne, pourriez subir des blessures si vous quittez votre emploi.

- Votre employeur tente de prendre, de garder ou de détruire votre passeport ou vos papiers d'immigration.



- Votre employeur essaye de vous empêcher d'aller ailleurs ou de voyager lorsque vous ne travaillez pas.
- Un trafiquant d'immigrants illégaux vous fait travailler sans rémunération en prétextant qu'il vous fait payer votre « voyage ».
- Votre employeur vous force à travailler pour rembourser une dette.
- Votre employeur vous force à travailler dans le milieu de la prostitution.

Si vous êtes victime de travail forcé, vous devriez téléphoner au groupe national de travail sur l'exploitation des travailleurs (National Worker Exploitation Task Force). Cet organisme veille à prévenir l'exploitation des travailleurs aux États-Unis et est responsable des enquêtes sur tous les cas d'infractions.

Vous pouvez communiquer par téléphone au numéro suivant : 1-888-428-7581. Les téléphonistes de cet organisme parlent votre langue.

### Si vous êtes travailleur agricole

N'oubliez pas que :

- si vous travaillez pour un entrepreneur en main-d'œuvre agricole ou pour une personne qui emploie des entrepreneurs en main-d'œuvre agricole, ceux-ci doivent être enregistrés auprès du département du Travail;
- votre employeur doit respecter des normes minimales en matière de logement, de santé et de sécurité en milieu de travail;
- votre employeur ne peut vous donner un salaire inférieur au salaire minimum.

Pour obtenir plus d'information, consultez le *Guide de la loi protégeant les travailleurs agricoles migrants et saisonniers aux États-Unis*.

### Si vous êtes travailleur domestique

- Rien ne vous oblige à demeurer au domicile de votre employeur après le travail.
- Si vous faites des heures supplémentaires, elles doivent être payées.
- Votre employeur ne peut vous empêcher de quitter la maison ou de rendre visite à vos amis.
- Votre employeur ne peut pas prendre votre passeport ni vos papiers d'immigration.

Le 13<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine interdit le travail forcé, sauf dans le cas des prisonniers dont la sentence exige qu'ils travaillent.

### Numéros de téléphone des personnes-ressources

Si vous êtes une personne mineure ou que vous connaissez une personne mineure qui est forcée de travailler dans le milieu de la prostitution, vous devriez téléphoner à l'organisme suivant :

#### Child Exploitation and Obscenity Section, Criminal Division

(Section de lutte contre l'exploitation des enfants et l'obscénité, Division criminelle)  
 U.S. Department of Justice  
 1331 F Street NW, 6th Floor  
 Washington, DC 20530  
 Tél. : (202) 514-5780  
 Téléc. : (202) 514-1793

Pour connaître le montant du salaire minimum dans l'État où vous travaillez, téléphonez au numéro suivant : 1-866-487-9243.



Commission de coopération  
dans le domaine du travail